

Réduction

de l'éclairage nocturne

SOBRIÉTÉ LUMINEUSE POUR PROTÉGER BIODIVERSITÉ, SANTÉ ET BUDGET COMMUNAL

La réduction de l'éclairage nocturne s'est développée dans les communes sous deux axes : l'un concerne la préservation de la biodiversité nocturne, l'autre fait référence à des économies financières significatives. C'est dans cette double logique que s'est imposée, depuis plusieurs années, la pratique de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Un sujet récent et prometteur, combinant économie d'énergie et protection de la faune, qui attire de plus en plus l'attention des collectivités locales.

L'éclairage artificiel, omniprésent dans nos villes et villages, a profondément bouleversé les rythmes naturels de nombreuses espèces. **Plus de 64 % des invertébrés et de 30 % des vertébrés sont nocturnes, donc vulnérables à la lumière artificielle** (ARBE).

Insectes désorientés, oiseaux migrateurs perturbés, chauves-souris évitant les zones lumineuses : la présence de lumière la nuit a un impact direct sur les comportements, la reproduction, voire la survie de certaines espèces. En réduisant l'intensité lumineuse ou en programmant des coupures nocturnes, les communes limitent leur empreinte écologique et contribuent à restaurer un environnement nocturne plus naturel.

Cette pollution lumineuse concerne également la santé humaine : en perturbant l'alternance naturelle entre lumière et obscurité, elle peut dérégler le rythme circadien, retarder l'endormissement et altérer la qualité du sommeil.

Cependant, cette démarche soulève encore des débats, notamment en ce qui concerne la sécurité perçue des habitants. L'obscurité peut susciter un sentiment d'insécurité, et certaines communes ont fait le choix de revenir partiellement sur ce dispositif. Néanmoins, dans un contexte d'érosion rapide de la biodiversité, il apparaît essentiel de repenser l'éclairage public pour qu'il soit le moins intrusif possible. Mieux cibler les besoins, adopter des sources lumineuses adaptées et sensibiliser la population sont autant de leviers pour concilier sécurité perçue et respect du vivant.

Au niveau national, environ 35 % des communes pratiquent l'extinction nocturne de l'éclairage public (partielle ou totale), tandis que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au-dessus de 40 % pour les extinctions totales en cœur de nuit (Cerema).



40 %

des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pratiquent l'extinction totale en cœur de nuit.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La loi du 27 décembre 2018 et son décret (2019-118) encadrent l'éclairage extérieur en imposant des extinctions nocturnes et l'utilisation de technologies écologiques. L'objectif est de réduire l'impact de la lumière artificielle sur les espèces nocturnes et leur cycle naturel.

Les collectivités sont encouragées à adopter un éclairage public ajusté aux besoins réels, via des systèmes intelligents. La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et la planification écologique nationale visent à réduire de 50 % la pollution lumineuse d'ici 2030, en intégrant des mesures renforçant la régulation et en soutenant des actions locales de sensibilisation.

Sensibilisation à la
biodiversité nocturne
au Parc naturel régional
de la Sainte-Baume
© Stéphanie SINGH

Label Villes et Villages Étoilés et accompagnement par les Parcs naturels régionaux

Le label Villes et Villages Étoilés, porté par l'ANPCEN, distingue les communes engagées pour atténuer la pollution lumineuse selon un barème de 1 à 5 étoiles. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Parcs naturels régionaux s'impliquent activement dans cette démarche : ils sensibilisent les élus, facilitent les actions sur l'éclairage public (extinction partielle ou adaptation des luminaires), proposent des animations grand public (nocturnes, balades, conférences) et accompagnent les candidatures des communes souhaitant se faire labeliser.

C'est notamment le cas du Parc naturel régional de la Sainte-Baume qui accompagne ses communes volontaires depuis 2019 dans la préparation de leur dossier de candidature, avec un accompagnement technique et la mise à disposition d'un bilan environnemental de l'éclairage public. ●



Illustration en actions

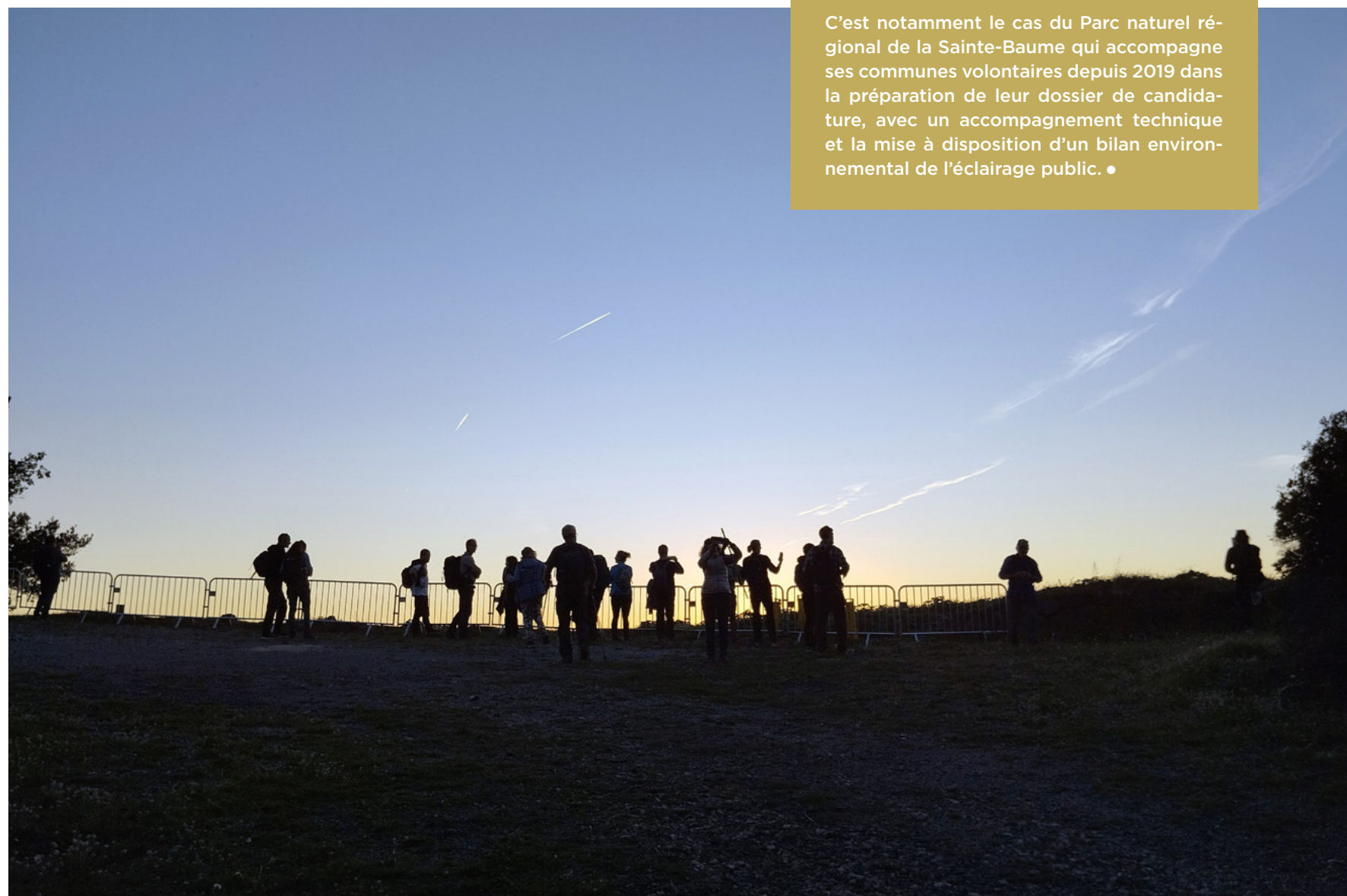
Commune de Cabrières d'Avignon (84)

— **Extinction en cœur de nuit pour préserver la biodiversité et réduire la consommation énergétique**



La commune de Cabrières d'Avignon a mis en place l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit afin de préserver la biodiversité nocturne et de réduire sa consommation énergétique. Cette démarche favorise le retour de certaines espèces sensibles à la lumière et contribue à limiter la pollution lumineuse. Elle s'inscrit dans une politique locale de transition écologique, tout en générant des économies d'énergies pour la commune. ●

Découvrez d'autres
retours d'expériences sur
www.arbe-regionsud.org : rubrique
« Initiatives inspirantes » en tapant :
« Réduction de l'éclairage nocturne »





Pistes d'accompagnement

Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)

Expertise générale et multisectorielle sur la pollution lumineuse, anime et décerne le label national « Villes et Villages Etoilés ».

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

Conseil méthodologique sur la réduction de la pollution lumineuse, partage d'expériences et d'outils, sensibilisation des agents et élus.

Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Appui à la construction des trames noires et accompagnement technique.

Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Accompagnement sur l'intégration des enjeux de l'éclairage dans les projets urbains, notamment sur la sensibilisation élus/techniciens et conception d'aménagements.

Agences d'urbanisme

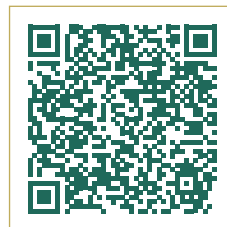
Développement d'approches intégrées avec la trame noire et articulation avec la biodiversité/urbanisme.

Cerema

Diagnostics, schémas directeurs d'éclairage, trames noires et préconisations techniques pour adapter l'éclairage public aux enjeux de biodiversité nocturne et de sobriété énergétique.

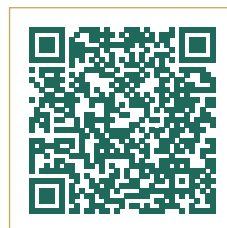
Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :

